

**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**DU BUDGET PRIMITIF 2025**  
**VILLE DE TOUL**

**BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE**



# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PARKING POINCARE

### Conseil municipal du 1er avril 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 11 mars 2025 a permis d'évoquer les orientations budgétaires de la municipalité et de rappeler la situation financière de la ville (dotations, dette, dépenses de personnel...), tout en évoquant le contexte macro-économique dans lequel prend place la stratégie financière communale (dérapages des finances publiques, demande de contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités, hausse inédite des cotisations patronales, contexte politique et géopolitique très instable...)

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2025 expose plus précisément les inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe Parking Poincaré.

Les évolutions comparatives sont faites entre les montants inscrits au budget primitif 2025 et le total des inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 (BP + DM). Les chiffres présentés peuvent être arrondis pour faciliter la lecture.

Le passage en nomenclature M57 impose certains ajustements de présentation puisque le comparatif avec la M14 est parfois impossible au regard des modifications imposées par cette nouvelle nomenclature depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les dépenses imprévues sont concernées puisqu'elles n'existent plus en tant que chapitre budgétaire et ne peuvent plus participer à l'équilibre général du budget. Pour faire face aux aléas de gestion, la Ville de Toul avait recours chaque année et de manière substantielle aux dépenses imprévues pour l'équilibre budgétaire. Il convient donc de retenir une nouvelle approche des dépenses imprévues. Conformément à la note du mois d'octobre 2022 de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques, le référentiel M57 impose de répartir toutes les inscriptions de crédits sur les chapitres d'exécution, obligation qui n'est pas contraire au principe de sincérité fixé par l'article L.1612-4 du CGCT. Le terme de « aléas de gestion » sera utilisé dans ce rapport pour décrire ces inscriptions.

# LE BUDGET PRINCIPAL

## I. Présentation générale et équilibres du budget

Dans un contexte inédit d'instabilité politique et de manque de visibilité sur les ressources budgétaires des collectivités, le budget primitif 2025 de la Ville de Toul s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 441 052 €.

<b>Fonctionnement</b>	<b>29 140 102,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>11 300 950,00 €</b>

L'équilibre budgétaires 2025 n'a été rendu possible qu'avec des efforts réalisés sur la section de fonctionnement et notamment sur les charges à caractère général qui diminuent de 7% par rapport au budgété 2024, ainsi que des priorisations strictes dans les opérations d'investissement à mener.

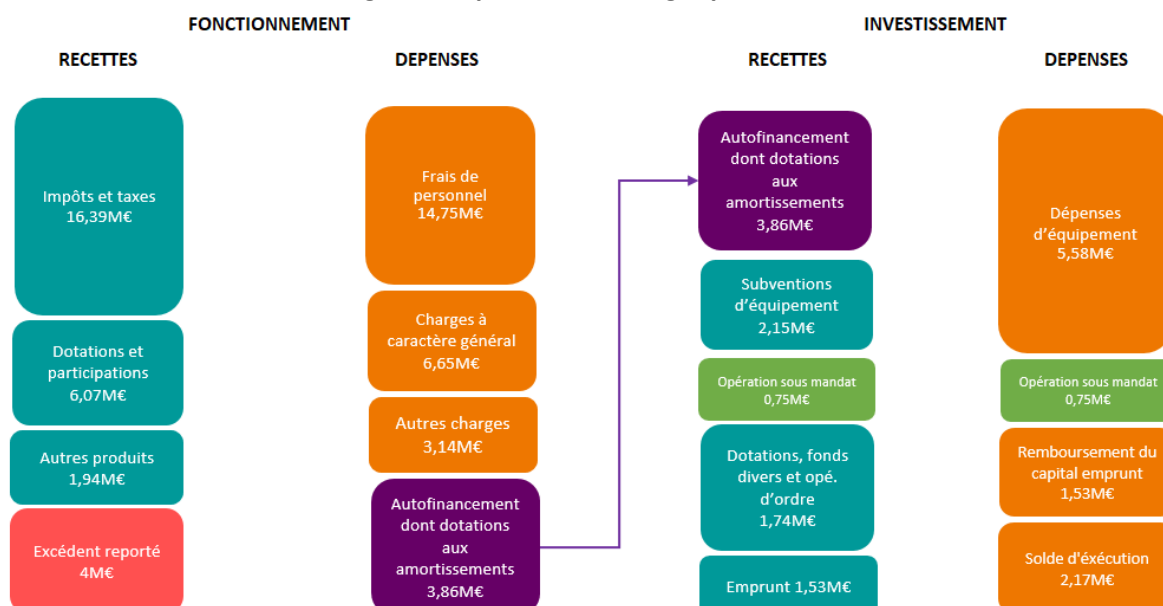
Toutefois, cet équilibre budgétaire reste fragile dans un environnement économique et institutionnel marqué par de nombreuses incertitudes. L'évolution des finances publiques, encadrée par la loi de finances 2025, impose aux collectivités une gestion prudente et rigoureuse, notamment face à la progression des charges incompressibles et aux réformes impactant la fiscalité locale. En outre, la hausse des cotisations patronales, la reprise de tensions sur les marchés de l'énergie, ainsi que la pression exercée sur les dotations et subventions de l'État nécessitent une anticipation accrue des aléas budgétaires.

Dans ce contexte, la Ville de Toul a dû concilier maintien de la qualité des services publics, contraintes financières et optimisation des ressources. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de pérenniser une gestion saine, tout en poursuivant les investissements nécessaires à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La priorité de ce budget a été de corriger une trajectoire qui pouvait laisser craindre, à terme, un effet ciseaux au vu des charges toujours plus importantes et du dynamisme ou du manque de visibilité sur les ressources. Avec ce budget primitif 2025, la Ville de Toul devrait retrouver de premières marges de manœuvre avec des niveaux d'épargne moins dégradées et une capacité de désendettement stable.

En résumé, le budget primitif 2025 reflète un choix stratégique équilibré : contenir la dynamique des dépenses de fonctionnement tout en garantissant un autofinancement suffisant pour soutenir les projets structurants sans avoir recours au levier fiscal ou à un endettement excessif.

### Les grands équilibres du budget primitif 2025



## II. Section de fonctionnement

### a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement atteignent un montant prévisionnel de 29 140 102 € réparties entre les dépenses réelles (24 398 558 €) et les opérations d'ordre (740 000 €), soit une variation de -1,5% par rapport au budget 2024.

Le solde du résultat reporté en section de fonctionnement s'élève à 4 001 544 € soit une baisse de 11,7% par rapport au budget 2024 (4 530 245 €).

Les recettes réelles de fonctionnement devraient connaître une légère progression par rapport à 2024 et les inscriptions budgétaires proposées sont inscrites avec prudence au vu du contexte politico-économique compliqué.

Les points clés sur les recettes de fonctionnement de 2025 :

- Une légère reprise de la dynamique haussière des recettes réelles de fonctionnement à +0,7% par rapport au budget 2024 ;
- Poursuite de la perte de dynamique sur la fiscalité directe avec une revalorisation des bases fiscales au plus bas depuis 2021 (+1,7%) et une prudence au vu de la perte de bases sur les locaux commerciaux et professionnels à Toul depuis 2 ans ;
- Les produits des services augmenteraient d'environ 8,9% avec une revalorisation de certains tarifs, une nouvelle redevance liée au réseau de chaleur urbain, et la bonne fréquentation des services de la Ville de Toul ;
- Une baisse des dotations et participations (-1,3%) avec une forte diminution de la DGF liée à l'écrêtement de la dotation forfaitaire, la fin de certaines subventions non pérennes, des inscriptions prudentes ;

#### Evolution des recettes de fonctionnement budgétées

	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025	EVOLUTION
013 - Atténuation de charges	110 000 €	126 400 €	14,9%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 221 839 €	1 330 073 €	8,9%
73 - Impôts et taxes (versements de fiscalité)	5 535 286 €	5 537 105 €	0,0%
731- Fiscalité locale	10 716 995 €	10 852 312 €	1,3%
<i>Fiscalité directe</i>	9 900 200 €	10 051 129 €	1,5%
<i>Fiscalité indirecte</i>	816 795 €	801 183 €	-1,9%
74 - Dotations et participations	6 145 874 €	6 068 913 €	-1,3%
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	4 412 797 €	4 382 792 €	-0,7%
<i>Compensations d'exonérations taxes foncières</i>	968 411 €	984 000 €	1,6%
<i>Subventions et participations</i>	764 666 €	702 121 €	-8,2%
75 - Autres produits gestion courante	420 413 €	483 716 €	15,1%
76 - Produits financiers	40 €	39 €	-0,8%
77 - Produits spécifiques	0 €	0 €	-
78 - Reprise sur provisions	68 493 €	0 €	-100,0%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>24 218 940 €</b>	<b>24 398 558 €</b>	<b>0,7%</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	820 000 €	740 000 €	-9,8%
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>820 000 €</b>	<b>740 000 €</b>	<b>-9,8%</b>
002 - Solde reporté en fonctionnement	4 530 245 €	4 001 544 €	-11,7%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>29 569 185 €</b>	<b>29 140 102 €</b>	<b>-1,5%</b>

## Les atténuations de charges : 126K€

Les **atténuations de charges** intègrent notamment les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières, et devraient connaître une hausse prévisionnelle de 14% par rapport au budget 2024.

## Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 1,33M€

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** sont inscrits en augmentation de +8,9% par rapport au budget 2024 au vu de la bonne dynamique de fréquentation de plusieurs services publics et notamment la restauration scolaire, la Patinoire, ou encore les infrastructures sportives.

**La Ville de Toul fait une nouvelle fois le choix de maintenir une tarification très favorable** de ses services proposés à la population mais n'écarte pas des évolutions tarifaires à l'avenir pour le Port de France et l'aire d'accueil de camping- car.

**Aucune hausse du prix du repas depuis 12 ans afin de garantir un accès à moindre coût à la restauration scolaire !**

La fin des travaux du réseau de chaleur devrait permettre une fréquentation du stationnement payant sur voirie plus important qu'en 2024.

A noter l'inscription budgétaire d'une nouvelle redevance d'occupation du domaine public pour le réseau de chaleur urbain pour environ 40 000 €.

### Décomposition des principaux produits des services, domaine et ventes

	Budget 2024	BP 2025
Restauration scolaire et périscolaire	275 000 €	277 100 €
Mutualisation autorisation droit des sols	128 000 €	136 000 €
Stationnement sur voirie	103 000 €	120 000 €
Droits d'entrée au cinéma	115 000 €	115 000 €
Règlement des familles au CSC	83 500 €	93 000 €
Location gymnases et terrains	60 000 €	90 000 €
Droits d'entrée patinoire	40 000 €	50 000 €
Droits place de bateaux au Port de France	50 000 €	50 000 €

## Les recettes issues de la fiscalité locale, des impôts et taxes : 10,85M€

Les **produits issus de la fiscalité** devraient poursuivre leur dynamisme haussier mais dans une moindre mesure comparée aux années précédentes. Après 3 ans de revalorisation des bases fiscales à des niveaux élevés et en lien avec l'inflation, le coefficient de revalorisation atteint 1,68% pour 2025 contre 3,9% en 2024.

Les inscriptions budgétaires de la fiscalité directe correspondent aux montants indiqués dans l'état 1259 transmis par les services fiscaux. Les compensations d'exonérations de taxes foncières sont basées sur une revalorisation de 1,6% au vu de la bonne dynamique constatée sur les locaux industriels qui bénéficient d'une exonération de 50% de leur TFPB, et dans l'attente d'une notification définitive de ces produits.

**Pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville de Toul ne relèvera pas ses taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages toulousains dans cette période inflationniste.**

Le total des produits de la fiscalité locale (hors fiscalité intercommunale) représente 44,5% des recettes réelles de fonctionnement avec une prévision qui s'élève à 10 852 312 € soit une hausse estimée à 1,3% par rapport au budget 2024.

La fiscalité indirecte a été inscrite avec prudence et enregistre une légère diminution par rapport au budget 2024, notamment avec les incertitudes suivantes :

- Le niveau de la taxe additionnelle qui est liée au marché immobilier ;
- Une accise sur l'électricité difficile à estimer au regard des méthodes de calcul qui impliquent de prendre en compte la variation de consommation d'électricité sur le territoire.

Décomposition des principaux produits fiscaux

	Budget 2024	BP 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties*	9 670 200 €	9 845 002 €
Taxe additionnelle sur droits de mutation	330 000 €	314 871 €
Accise sur l'électricité	350 000 €	345 000 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	130 000 €	87 725 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants	100 000 €	118 402 €
Taxe sur la publicité extérieure	80 000 €	82 000 €
Taxe sur les pylônes électriques	53 795 €	56 612 €

*\*Dont versement estimé coefficient correcteur*

Mise en place depuis 2023 pour lutter contre la vacance structurelle, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne montre encore pas de réels effets sur la baisse du nombre de logement vacants à Toul. Le nombre de locaux vacants imposés à la THLV en 2023 était de 409, pour un produit fiscal de 215 809€, il a atteint 480 locaux en 2024 pour un produit de 268 034 €. Toutefois, il semblerait que de nombreuses impositions ont eu lieu à tort puisque le montant notifié des dégrèvements au titre de 2024 s'élève à 115 713 €, pour un produit prévisionnel de seulement 118 402 € en 2025.

Le montant du produit notifié dans l'état fiscal 1259 pour la THRS est également en baisse pour atteindre 87 725€. Enfin, la taxe sur les friches commerciales (TFC) s'appliquera à partir de 2025 sur les locaux concernés afin de lutter contre la vacance commerciale constatée. Il n'est pas proposé d'inscription budgétaire par prudence et au vu du montant négligeable que pourrait représenter le produit de cette taxe.

### Les reversements de fiscalité : 5,5M€

Les **reversements de fiscalité** entre la CC2T et la commune de Toul devraient rester à des niveaux similaires à 2024 avec une attribution de compensation inchangée en 2025 et une légère hausse de la prévision pour la dotation de solidarité communautaire dont l'enveloppe intercommunale devrait croître en 2025.

	Budget 2024	BP 2025
Attribution de compensation	5 277 105 €	5 277 105 €
Dotations de solidarité communautaire	258 181 €	260 000 €

### Les dotations et participations : 6M€

Les **dotations et participations** représentent 25% des recettes réelles de fonctionnement avec une inscription prévisionnelle de 6 068 913 € dont les dotations de l'Etat (DGF) estimées à hauteur de 4 382 792 € (-0,7%) et les allocations compensatrices de taxes foncières avec notamment la part issue des exonérations sur les locaux industriels pour 984 000€ (+1,6%).

La dotation forfaitaire devrait connaître une baisse importante après deux années de stabilisation. En effet, l'écrêtement est intégralement appliqué en 2025 et la population a diminué au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (-321 habitants). En parallèle, les dotations de péréquation (DSU et DSR) devraient bénéficier d'une évolution à la hausse mais moins dynamique qu'en 2024 notamment sur la DSU.

Enfin, les subventions et participations affichent une diminution de -8,2% du fait d'inscriptions prudentes et de la fin de certaines subventions perçues en 2024 et non pérennes correspondant à la Dotation Politique de la Ville (70K€) et aux subventions liées aux émeutes de 2023 (32K€).

Les autres subventions et participations gardent un niveau similaire aux années précédentes notamment avec un soutien important de la CAF.

Décomposition des principales dotations et participations

	Budget 2024	BP 2025
Dotation de solidarité urbaine	2 563 065 €	2 630 000 €
Dotation forfaitaire	1 344 101 €	1 235 000 €
Allocations compensatrices	968 411 €	984 000 €
Dotation de solidarité rurale	422 529 €	443 000 €
Subventions CSC	376 246 €	401 330 €
Subventions (DPV, DRAC UDAP...)	114 334 €	55 000 €
Dotation nationale de péréquation	83 102 €	74 792 €
FCTVA	43 162 €	40 000 €
Dotations pour titres sécurisés	47 900 €	38 000 €
Subventions rénovation urbaine	43 150 €	40 000 €

## Les autres produits de gestion courante : 483K€

Les **autres produits de gestion courante** augmentent de 10% par rapport au budget 2024. Le chapitre se compose de diverses recettes issues des locations (logements communaux, locaux commerciaux, Salle Arsenal...), des redevances d'occupation ou encore des divers remboursements d'assurances statutaires ou dommages aux biens. Ces remboursements ont été inscrits avec prudence au vu des fortes variations constatées les années précédentes et une baisse de l'absentéisme.

A noter l'inscription prévisionnelle d'un montant de 55 000 € (montant approximatif déjà encaissé) pour la campagne de mécénat afin de compléter les collections de la Salle du Trésor de la Cathédrale.

## b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 29 140 102 € répartis entre les dépenses réelles (24 539 482 €) et les opérations d'ordre (4 600 620 €).

Avec des contraintes budgétaires conséquentes et un contexte inédit de dérapage des dépenses de l'Etat, la municipalité a fait le choix de poursuivre ses efforts de gestion tout en maintenant un niveau de service important. Ainsi, les dépenses du BP2025 diminuent d'environ -1,5% avec notamment une **baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -2,1%** et alors que les dépenses de personnel font face à de nouvelles mesures nationales coûteuses.

Evolution des dépenses de fonctionnement (budget principal)

	Budget total 2024	BP 2025	EVOLUTION
011 - Charges à caractère général	7 223 283 €	<b>6 657 866 €</b>	-7,8%
<i>dont aléas de gestion</i>	711 180 €	635 818 €	-10,6%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	14 575 000 €	<b>14 750 000 €</b>	1,2%
014 - Atténuation de produits	99 681 €	<b>170 288 €</b>	70,8%
65 - Autres charges gestion courante	2 480 818 €	<b>2 375 327 €</b>	-4,3%
<i>dont subvention d'équilibre CCAS</i>	1 540 000 €	1 375 000 €	-10,3%
<i>dont subventions (associations, écoles privées, écoles, sportifs)</i>	555 995 €	560 314 €	0,8%
66 - Charges financières	522 256 €	<b>521 000 €</b>	-0,2%
67 - Charges spécifiques	50 974 €	<b>50 000 €</b>	-1,9%
68 - Dotations aux provisions	101 920 €	<b>15 000 €</b>	-85,3%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>25 053 932 €</b>	<b>24 539 482 €</b>	<b>-2,1%</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	1 718 906 €	<b>1 763 400 €</b>	2,6%
023 - Virement à la section d'investissement	2 796 347 €	<b>2 837 220 €</b>	1,5%
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 515 253 €</b>	<b>4 600 620 €</b>	<b>1,9%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>29 569 185 €</b>	<b>29 140 102 €</b>	<b>-1,5%</b>

## Les charges à caractère général : 6,65M€

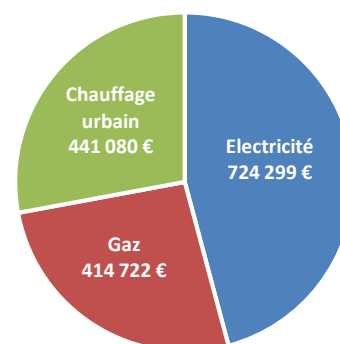
Les **charges à caractère général** représentent le chapitre budgétaire où les efforts d'économies ont été les plus importants afin de limiter au maximum l'évolution à la hausse des dépenses de la collectivité et compenser les impacts des mesures gouvernementales sur les dépenses. **Le chapitre 011 diminue de 7,8% par rapport au budget 2024 traduisant les efforts budgétaires réalisés dans ce budget 2025.**

Ces mesures d'effort de gestion sur ce chapitre budgétaire ne sont pas nouvelles pour la Ville de Toul, mais a fait l'objet d'un cadrage budgétaire encore plus important que les années précédentes au vu du contexte inédit lors de la préparation budgétaire 2025. Une grande majorité des dépenses concerne des dépenses incompressibles avec des politiques publiques à périmètre constant (entretien, maintenance, contrat, restauration scolaire, énergie...)

Toutefois, une rationalisation des dépenses et une meilleure visibilité sur les dépenses énergétiques de l'exercice, ont permis d'envisager une baisse par rapport au budget 2024 sur ce chapitre budgétaire. En outre, certaines dépenses de 2024 n'avaient pas vocation à être pérennes telles que les dépenses liées aux émeutes de 2023 (40K€) ou encore l'acquisition d'un ensemble de garages destiné à être revendu à court terme (93K€).

L'un des postes de dépense les plus volatils et ayant subi la plus grande hausse ces dernières années est celui des dépenses énergétiques. Malgré la déréglementation européenne et l'impossibilité de recourir aux tarifs réglementés, les prix devraient être plus stables en 2025 notamment avec un mix énergétique plus varié à Toul. Après 2 ans de travaux le réseau de chaleur urbain est fonctionnel sur une bonne partie du réseau prévu. Cette énergie issue de la biomasse permet de réduire le coût, la volatilité, et les émissions de CO2. Le contrat d'électricité bénéficie également d'une offre 100% verte, et les actions pour réduire les consommations se poursuivent (sensibilisation, relamping LED...). A contrario, les dépenses de gaz feront l'objet d'un nouveau marché pour le second semestre 2025, et les prix restent toujours très volatils.

Répartition estimée des dépenses énergétiques (hors eau)



En parallèle, la Ville a eu recours à un prestataire pour analyser les factures d'électricité des 5 dernières années afin de déceler des erreurs et des anomalies (prix non conformes, erreurs dans la réglementation appliquée...). A ce jour, la Ville a pu récupérer près de 22K€ auprès des fournisseurs.

Enfin, **la Ville souhaite maintenir une offre de service de qualité aux Toullois**, à mener de nombreux travaux en régie (coût de fournitures et de personnel), tout en offrant une saison culturelle attrayante pour le territoire. A ce titre, les manifestations culturelles et la communication ont fait l'objet d'un effort important avec une réduction des dépenses de 12% par rapport au budget 2024.

### Décomposition des principales charges à caractère général (hors aléas de gestion)

	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025	EVOLUTION
Energie et carburant	1 989 692 €	1 812 452 €	-8,9%
Entretien et réparation	466 896 €	491 908 €	5,4%
Maintenance	210 480 €	229 227 €	8,9%
Assurances	325 295 €	315 534 €	-3,0%
Impôts et taxes	116 401 €	105 148 €	-9,7%
Autres services extérieurs*	1 224 956 €	1 234 524 €	0,8%
Crédit-bail et locations	378 499 €	273 453 €	-27,8%
Autres charges (fournitures, prestation de service...)	1 749 205 €	1 533 645 €	-12,3%

\*Intègrent notamment les ordures ménagères, animation CAL, frais de télécommunication, balayures, spectacles salle de l'Arsenal, les frais de contentieux, feux d'artifices, transports collectifs, manifestations culturelles, jumelage etc.

A noter que **la Ville réalise un nombre important de travaux en régie** et dont les dépenses s'inscrivent initialement en fonctionnement avant d'être intégrées en investissement pour valoriser ces travaux. Pour 2025, on retrouve notamment les travaux en régie suivants : Réaménagement de la rue Capitaine Maréchal, aménagement du Théâtre de Verdure, aménagement de la place Saint-Mansuy, sécurisation avenue Jean Jaurès, réaménagement des trottoirs avenue Albert 1<sup>er</sup>, rénovation de divers locaux notamment le local propreté, réalisation de mobilier extérieur, pergolas supplémentaires pour Toul Plage, réfection de casemates...

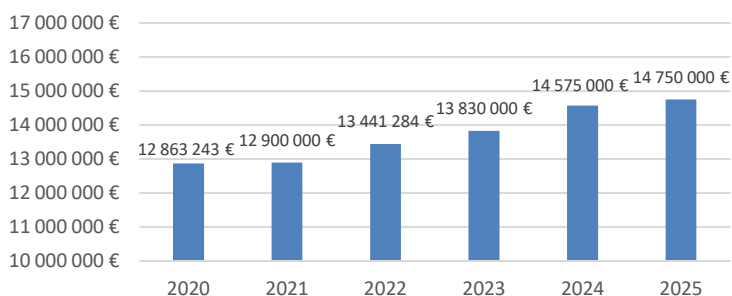
## Les dépenses de personnel : 14,75M€

Les **charges de personnel et frais assimilés** atteignent un montant prévisionnel de 14 750 000 € soit une hausse de 1,2% par rapport au budget 2024 et une part d'environ 50% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire connaît une hausse de 175 000 € par rapport au budget 2024 et une hausse de sa part dans les dépenses réelles de fonctionnement avec un taux qui passe de 58% en 2024 à 60% en 2025.

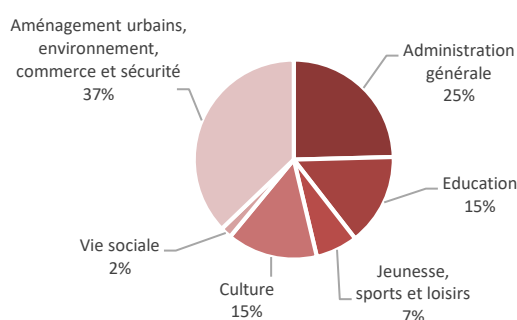
L'augmentation de la part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement s'explique par :

- Des mesures nationales qui alourdissent considérablement le coût du travail pour les employeurs malgré l'optimisation de la gestion de la masse salariale ;
- La majorité des efforts ayant été supportée par le chapitre 011 et le chapitre 65, le poids du chapitre 012 augmente dans l'ensemble des dépenses réelles.

Evolution des dépenses de personnel budgétées



Répartition de la masse salariale

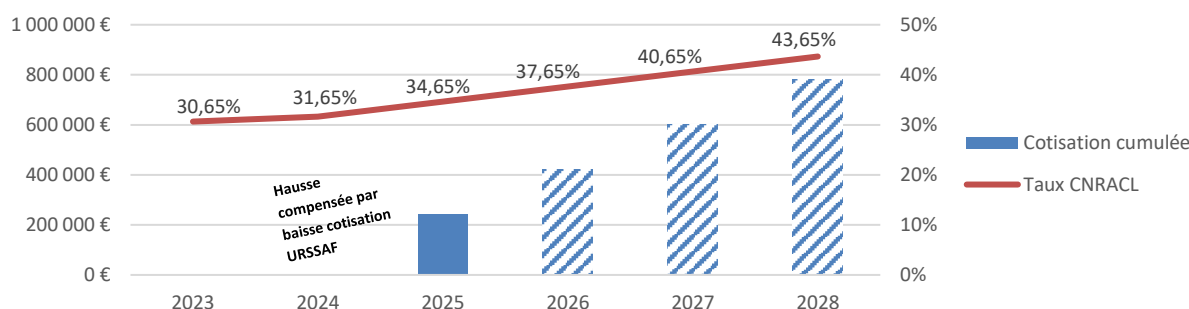


La hausse des inscriptions budgétaires en dépenses de personnel provient très majoritairement des mesures nationales imposées aux collectivités locales avec principalement :

- Augmentation du taux de cotisation patronal CNRACL : +180 000€

Le gouvernement a décidé d'augmenter le taux de cotisation de la CNRACL (retraite des agents titulaires), de 3 points, passant de 31.65% à 34.65% en 2025. Cette réforme s'inscrit dans une série de mesures destinées à rétablir l'équilibre financier du régime, avec un coût estimé pour la Ville à 180 000€. Il est important de noter qu'une augmentation progressive de 3 points par an jusqu'en 2028 est prévue pour atteindre 43.65%, soit au total au moins 780 000 € de masse salariale supplémentaire d'ici 2028 (cumulée).

Coût hausse de la cotisation CNRACL pour Toul



→ L'impact du mécanisme Glissement Vieillesse Technicité : 65 000€

→ Augmentation du taux de cotisation patronale maladie URSSAF : + 60 000€

Au 1er janvier 2024, le taux de cotisation de la CNRACL a été augmenté de 1% passant de 30.65% à 31.65%. Cette cotisation a été compensée, pour l'année 2024 uniquement, par une diminution équivalente de la cotisation patronale maladie passant de 9.88% à 8.88%. Cette mesure de compensation ayant été fixée par décret uniquement pour 2024 le retour au taux ordinaire de 9.88% en 2025 entrainera une dépense supplémentaire estimée à 60 000€.

→ Evolution du SMIC : +20 000€

Il est prévisionnellement envisagé une hausse du SMIC au cours de l'année à hauteur de 2% en 2025.

→ Participation à la couverture prévoyance et santé : +12 600€

Depuis le 1er janvier 2025, les collectivités territoriales sont tenues de participer à la couverture prévoyance de leurs agents, avec une contribution minimale de 7 € par mois. Cette obligation représente une charge prévisionnelle de 12 600€ pour la Ville.

Afin de compenser toutes ces hausses de charges, la Ville de Toul a entrepris un travail d'optimisation de sa masse salariale pour économiser au moins 180 000€ en 2025 et à mener sur les années suivantes :

- Gel des revalorisations du régime indemnitaire en 2025. 55 000€ ont toutefois été budgétés pour l'effet année pleine des revalorisations attribuées au 1er juillet 2024 concernant 135 agents ;
- Les départs (retraite, mutation...) font l'objet d'une analyse fine pour étudier le remplacement ;
- Rationalisation du recours aux saisonniers avec une enveloppe budgétaire réduite de moitié ;
- Groupe de travail pour diminuer les heures supplémentaires ;
- Suspension de la seconde vague de dé-précarisation du personnel rémunéré à la vacation initiée en 2022. La phase 1 aura permis à 4 agents d'accéder au statut de fonctionnaire stagiaire à temps complet au 1er janvier 2025 ;
- Suspension de la politique de dé-précarisation des agents non titulaires palliant à des vacances de postes. 12 agents en 2023 et 8 en 2024 ont toutefois pu accéder au statut de fonctionnaire.

Enfin, l'organisation d'un interim au sein de la direction générale adjointe solidarité, éducation, sport et culture, conduit à une mise à disposition partielle de personnel du CCAS pour un coût d'environ 60 000 € en 2025.

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT total) au 31 décembre 2024 s'élève à 335 soit une hausse d'environ 6 ETPT en 1 an du fait de la reprise des recrutements en 2023 avec effet année pleine en 2024 et la volonté de renforcer certains services afin de garantir la qualité du service public attendu par la population et de soutenir les politiques publiques mises en œuvre par la municipalité :

- 1 Animateur enfance jeunesse : + 0.54 ETPT en 2024 ;
- 1 Technicien bureau d'étude : + 0.92 ETPT en 2024 ;
- 1 Assistant gestion administrative / chargé de gestion locative : + 0.43 ETPT en 2024 ;
- 1 Chargé de projet développement habitat : +0.33 ETPT en 2024.

Enfin, des remplacements d'agents ont été indispensables pour assurer la continuité du service, notamment lorsque le respect d'un taux d'encadrement est requis ou qu'il n'est pas possible de réaffecter les missions. A titre d'exemple, le remplacement de 2 agents en congés maternité pour garantir la continuité du service comptant + 0.92 ETPT en 2024.

L'ETPT prévisionnel des personnels en 2025 devrait revenir vers un niveau d'environ 329 ETPT avec les efforts qui devraient être réalisés au cours de l'année sur les effectifs de la collectivité.

## Détail des charges principales de personnel entre 2020 et le prévisionnel 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Rémunération principale	5 570 926€	5 588 936€	5 762 639€	5 936 025 €	6 000 931 €	5 955 500 €
Rémunération non titulaires	1 397 064€	1 361 943€	1 509 474€	1 631 223 €	1 866 923 €	1 891 500 €
Régime indemnitaire mensuel	938 642€	915 486€	1 000 779€	1 052 903 €	1 142 550 €	1 173 740 €
Régime indemnitaire mensuel diminué du transfert prime point	891 643€	867 004 €	951 723 €	1 003 575 €	1 093 692 €	1 126 244 €
Régime indemnitaire mensuel diminué du transfert prime points et du retrait au titre des congés maladie	858 813€	818 304 €	891 317€	961 818 €	1 041 718 €	1 083 613 €
Primes annuelles	472 712€	463 251€	489 280€	511 032 €	538 173 €	540 957 €
Prime de précarité	-	10 391€	8 558€	10 037 €	7 538 €	7 591 €
Heures supplémentaires	78 053€	97 364€	107 468€	108 977 €	144 450 €	134 381 €
Astreintes	19 742€	26 615€	29 192€	28 694 €	39 563 €	39 566 €
Supplément familial de traitement	74 042€	79 346€	78 685€	81 669 €	74 569 €	70 700 €
NBI	73 226€	74 118€	76 594€	80 260 €	79 116 €	79 200 €
ICCSG (indemnité complémentaire suite hausse CSG depuis 2018)	82 615€	79 392€	78 864€	80 042 €	80 183 €	78 682 €
Avantages en nature logement	12 374€	9 695€	11 006€	10 004 €	10 298€	10 298€
GIPA	1 028€	2 808€	6 853€	12 521 €	0€	0€

### Les autres charges de gestion courante : 2,37M€

Les **autres charges de gestion courante** sont en baisse de 4,5% par rapport au budget 2024 soit environ -105K€. Cette diminution s'explique principalement par une **baisse de la subvention d'équilibre du CCAS à hauteur de 165K€** pour adapter le soutien financier apporté par la Ville de Toul à la réalisation d'un bon résultat budgétaire lors de l'exercice 2024 pour le CCAS. En conséquence, il est proposé de diminuer la subvention d'équilibre de 165K€ pour atteindre 1 375 000 €.

Les inscriptions budgétaires intègrent une **hausse des dépenses** dans les contrats de maintenance et d'hébergement informatique (pare-feu, licence, antivirus, hébergement, certificats...) sous l'effet de l'inflation des prix des services, et également le recours à de nouvelles licences informatiques notamment pour améliorer le travail en transversalité au sein de la collectivité.

Les crédits prévisionnels pour **les subventions aux écoles privées** sont légèrement diminués après un effet rattrapage réalisé en 2024 au titre du versement effectué en 2023. Le montant prévisionnel 2025 est de 117 000 €.

Les **indemnités des élus** et autres cotisations s'élèvent à 271K€.

### Les charges financières : 521K€

Les **charges financières** prévisionnelles restent stables sur le global du chapitre par rapport au budget 2024. Les dépenses liées aux intérêts de la dette pourraient légèrement augmenter en fonction de la période de souscription à un nouvel emprunt en 2025.

Le taux du Livret A a diminué de 3% à 2,4% au 1<sup>er</sup> février 2025 ce qui permet de réaliser quelques milliers d'euros d'économie sur le chapitre.

A noter que la stratégie de panachage sur les emprunts de 2023 avec du taux fixe et du taux variable a été jusqu'ici plutôt bonne puisque le taux EURIBOR3M est passé d'environ 4% en novembre 2023 à 2,5% en mars 2025.

## Les atténuations de produits : 170 288 €

Les atténuations de produits augmentent d'environ 70% par rapport au budget 2024, principalement du fait de d'un montant des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants qui s'élève à 115 713 € contre 28 081 € en 2024. En effet, le produit élevé perçu en 2024 au titre de la THLV semble être faussé avec des impositions à tort qui ont fait l'objet de dégrèvements importants auprès des propriétaires.

De plus, le partage de 50% de la croissance du produit fiscal communal de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) sur le périmètre des zones communautaires (ZAE) vers la CC2T reste établi à 51 121 € en 2025 du fait que l'analyse des données fiscales n'a pas révélé de nouveaux invariants entrant dans le champ du partage de produit de TFPB.

Enfin, le reversement de 50% des forfaits post-stationnement (FPS) dans le cadre de la compétence mobilité devrait passer de 12 094 € en 2024 à 454 € en 2025 du fait de moindres encaissements de FPS (meilleur taux de paiement des usagers) et de l'augmentation des charges relatives à la gestion des FPS.

## Les dotations aux provisions : 15 000 €

Les **dotations aux provisions** affichent une prévision de 15K€ afin d'anticiper d'éventuels provisions à réaliser au cours de l'exercice notamment en matière de créances douteuses et éteintes.

## Les opérations d'ordre : 4,6M€

Les **opérations d'ordre** intègrent un virement à la section d'investissement de 2 837 220 € afin de couvrir le remboursement en capital et de financer les projets d'investissements, ainsi que 1 763 400€ pour réaliser les écritures des dotations aux amortissements.

### c. Autofinancement prévisionnel

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés précédemment, le budget principal dégage un autofinancement prévisionnel global de 3 860 620 €.

### III. Section d'investissement

#### a. Les recettes d'investissement

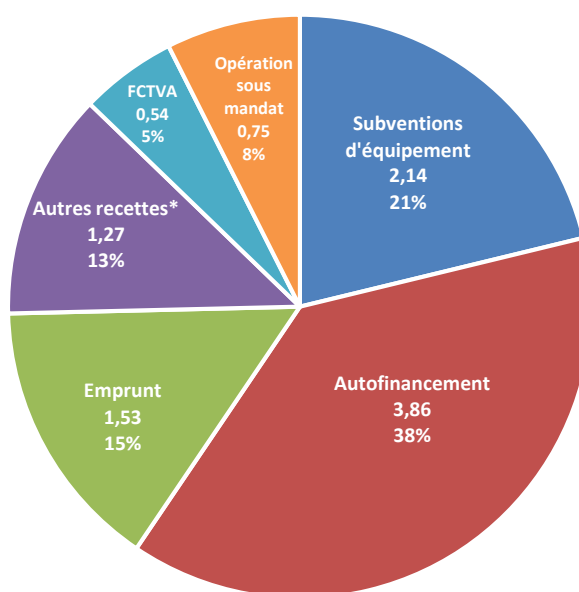
Afin de poursuivre le programme d'investissement ambitieux voulu par la municipalité afin de redynamiser Toul, il convient d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des financements en recettes. La priorité étant de couvrir les remboursements d'emprunts puis de financer les investissements nouveaux via l'épargne.

Les recettes prévisionnelles d'investissement atteignent 11 300 950 € et se répartissent entre les recettes réelles (6 166 360 €), les opérations d'ordre (2 297 370 €) et le virement de la section de fonctionnement de 2 837 220 €.

#### Evolution des recettes d'investissement budgétées

	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025	EVOLUTION
13 - Subventions d'investissement	3 323 562 €	2 146 165 €	-35,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 140 229 €	1 530 000 €	-28,5%
10 - Dotations fonds divers et réserves	812 737 €	630 000 €	-22,5%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	502 360 €	1 108 195 €	120,6%
165 - Dépôt et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	0,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	-
458201 - Opération sous mandat	0 €	750 000 €	-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 780 888 €</b>	<b>6 166 360 €</b>	<b>-9,1%</b>
021- Virement de la section de fonctionnement	2 796 347 €	2 837 220 €	1,5%
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 718 906 €	1 763 400 €	2,6%
041 - Opérations patrimoniales	798 353 €	533 970 €	-33,1%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 313 605 €</b>	<b>5 134 590 €</b>	<b>-3,4%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 094 494 €</b>	<b>11 300 950 €</b>	<b>-6,6%</b>

#### Répartition des recettes d'investissement (en M€)



\* taxe d'aménagement 90K€, excédent de fonctionnement capitalisé 1,1M€, amendes de police 80K€

## Les subventions d'investissement : 2,14M€

Les **subventions d'investissement** atteignent un niveau prévisionnel de 2,14M€ en 2025 soit une baisse prévisionnelle de 35% par rapport au budget 2024. La recherche et la gestion active des subventions auprès des partenaires de la Ville reste conséquente mais abordées avec prudence au vu du contexte de coupes et de restrictions budgétaires au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales. En outre, les travaux portés par la Ville de Toul en 2025 sont majoritairement des opérations déjà débutées lors des années précédentes, sans inscriptions nouvelles en recettes. Les subventions liées à la réhabilitation des vestiaires du stade Pont-Bernon sont inscrites à hauteur de 50% et en lien avec le planning prévisionnel de réalisation des travaux.

Liste des principales inscriptions de subventions prévisionnelles :

- Réfection des planchers du Musée : 511K€ ;
- Réhabilitation des vestiaires Stade Pont Bernon : 303K€ ;
- Conformité électrique de la cathédrale : 274K€ ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 154K€ ;
- Désimperméabilisation de la cour d'école Gouvion St Cyr : 180K€ ;
- Aménagement de la place Saint-Mansuy : 116K€ ;
- Accompagnement du réseau de chaleur : 95K€ ;
- Aménagement local commercial 14 place du marché : 69K€ ;
- Aménagement cyclable mobilité douce : 32K€ ;
- Vidéoprotection : 43K€ ;
- Etude réseau de chaleur : 20K€ ;
- Restauration tableau St Mansuy : 18K€.

Les autres inscriptions du chapitre 13 concernent :

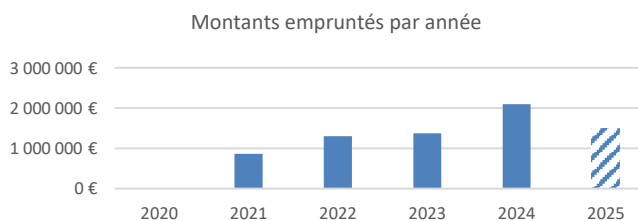
- Le produit des amendes de police reversé par l'Etat : 80K€ ;
- Subvention participation dispositif Couleur de Quartier et OPAH : 81K€ ;
- Subvention CNC pour acquisition d'un processeur audio au CITEA : 4K€.

## Le virement de la section de fonctionnement : 2,83M€

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement atteint 2,83M€ en 2025 contre 2,79M€ en 2024.

## Les emprunts : 1,53M€

Le recours à l'emprunt restera limité au besoin de financement réel constaté dans l'année et en fonction de l'avancée et des décaissements des projets d'investissement. Avec un flux de remboursement en capital élevé et estimé à 1,5M€, la Ville de Toul maintiendrait son niveau de dette similaire à l'année 2024.



## Les dotations et fonds divers : 1,73M€

Les **dotations et fonds divers** (hors 1068) s'élèvent à un montant prévisionnel de 630 000€, en baisse de 22% par rapport au budget 2024. Cette baisse s'explique par un niveau attendu de FCTVA moins élevé (590K€) que l'année précédente (632K€) du fait de dépenses éligibles prévisionnelles moins élevées qu'en 2023.

Les taxes d'aménagement pour 2025 sont estimées avec prudence au vu de l'incertitude sur ce poste de recette et des nombreuses erreurs et retards constatés au niveau de la DGFiP dans le traitement de cette taxe. Une inscription de 90 000 € a été inscrite au BP2025 contre 120 000€ au budget 2024.

Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068) sont inscrits à hauteur de 1 108 195 € contre 502 360 € en 2024.

### Opération sous mandat : 750K€

En 2025, un projet d'ampleur est également inscrit à hauteur de 750 000 € afin de réaliser des travaux de mobilité douce avec une piste cyclable sur la V52. Ces travaux relèvent de la compétence intercommunale et sont inscrits en opération sous mandat sous le chapitre 458101 et équilibré en recette sur le chapitre 4580201.

### Les opérations d'ordre : 2,29M€

Les opérations d'ordre intègrent principalement les recettes d'amortissements des immobilisations et les écritures patrimoniales pour intégration des frais d'études et d'insertion dans les immobilisations de travaux. Les inscriptions intègrent également les dons de meubles et d'une collection numismatique au Musée de Toul pour une valeur de 33 970 €.

#### b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement atteignent 11 300 950 € et représentent 28% des inscriptions budgétaires du budget principal. Les dépenses se répartissent entre les dépenses réelles (7 857 766 €), les opérations d'ordre (1 273 970 €) et le résultat d'investissement reporté (2 169 214 €).

**Les inscriptions budgétaires traduisent la volonté de poursuivre une politique d'investissement dynamique et ambitieuse en lien avec les engagements du mandat, tout en prenant en compte le contexte inédit des finances publiques qui nécessite une prudence accrue.**

#### *Evolution des dépenses d'investissement budgétées*

	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025 y/c RAR	EVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles	759 065 €	259 171 €	-65,9%
204 - Subventions d'équipements versées	803 000 €	565 130 €	-29,6%
21 - Immobilisations corporelles	1 993 998 €	1 998 117 €	0,2%
23 - Immobilisations en cours	2 889 455 €	2 753 220 €	-4,7%
10 - Dotations, fonds divers	1 523 €	128 €	-91,6%
13 - Subventions d'investissement	1 440 €	0 €	-100,0%
16 - Remboursement d'emprunts	1 505 410 €	1 532 000 €	1,8%
26 - Participations et créances rattachées	41 750 €	0 €	-100,0%
458101 - Opération sous mandat	0 €	750 000 €	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 995 641 €</b>	<b>7 857 766 €</b>	<b>-1,7%</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	820 000 €	740 000 €	-9,8%
041 - Opérations patrimoniales	798 353 €	533 970 €	-33,1%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 618 353 €</b>	<b>1 273 970 €</b>	<b>-21,3%</b>
001 - Solde d'exécution reporté	2 480 500 €	2 169 214 €	-12,5%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 094 494 €</b>	<b>11 300 950 €</b>	<b>-6,6%</b>

Les opérations proposées dans le budget primitif 2025 sont principalement des travaux déjà lancés les années précédentes et qui se poursuivront sur l'exercice 2025. Seules la réalisation du Théâtre de Verdure qui a fait l'objet d'une concertation citoyenne et la réhabilitation des vestiaires du stade Pont Bernon sont de nouveaux projets d'ampleurs et dont le lancement est intervenu en début d'année 2025.

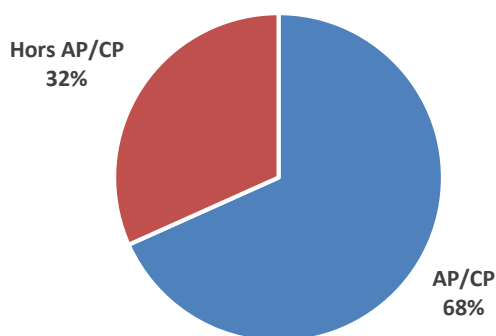
En 2025, un projet d'ampleur est également inscrit à hauteur de 750 000 € afin de réaliser des travaux de mobilité douce avec une piste cyclable sur la V52. Ces travaux relèvent de la compétence intercommunale et sont inscrits en opération sous mandat sous le chapitre 458101 et équilibré en recette sur le chapitre 4580201.

Certains projets présentés font l'objet d'inscriptions dans le plan pluriannuel d'investissement sous forme de programmes et le cas échéant d'opérations et sont donc budgétés sur plusieurs exercices. Une actualisation de la programmation annuelle des investissements est également présentée dans une délibération distincte.

Le montant des reports intégré dans le budget 2024 atteint 255 340 €. Ces restes à réaliser intègrent notamment les dépenses liées à la réfection du sol de la Salle de l'Arsenal qui fait l'objet d'un retard dans sa finalisation (110K€), à des travaux d'enrobés sur plusieurs voies (33K€), à l'AMO pour le réseau de chaleur (14K€), aux aménagement des espaces verts sur le parking du Champ de Foire (11K€)...

Le détail des reports est intégré dans le document du compte financier unique 2024.

Sur un total de 6,32M€ de dépenses réelles d'investissement (hors remboursement en capital et résultat reporté d'investissement), 4,32M€ sont gérées en AP/CP contre 1,75M€ gérées hors AP/CP.

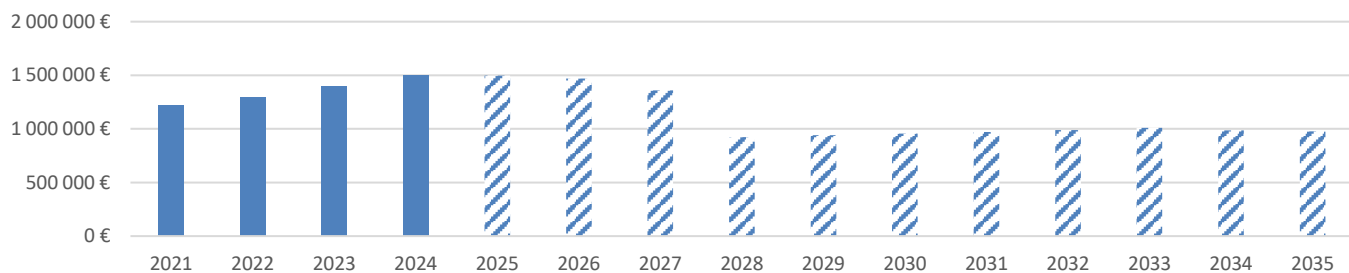


### Les emprunts et dettes assimilés : 1,53M€

Toutes choses égales par ailleurs, les flux de remboursement en capital devraient augmenter en 2025 du fait d'une hausse mécanique des remboursements en capital et des nouveaux emprunts souscrits ces dernières années, notamment en 2024 avec des emprunts à hauteur de 2,1M€.

Le remboursement en capital de 2025 augmenterait de 1,8% par rapport au budget 2024 pour atteindre au maximum de 1,53M€ avec prise en compte de premiers remboursements suite à de nouveaux contrats sur l'exercice 2025.

### Evolution du remboursement en capital (sans nouveaux emprunts)

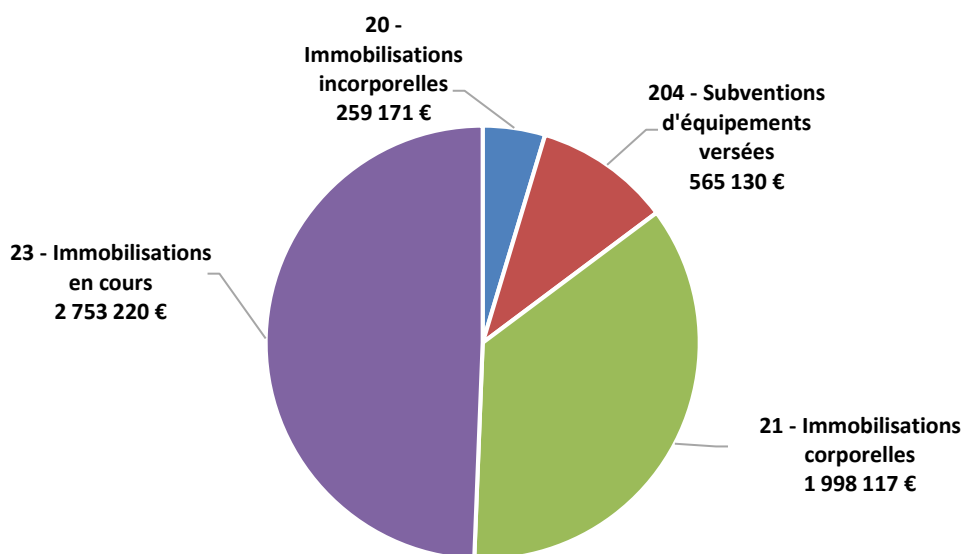


L'encours de dette au 31 décembre 2024 est de 16 555 275 € et devrait rester stable en 2025 du fait d'un remboursement en capital proportionnel au montant qui serait emprunté au cours de l'exercice.

Au 1er janvier 2025, la dette de la Ville de Toul reste répartie de manière cohérente entre les types de risques et affiche une bonne stabilité avec une forte représentation des taux fixes (73%), et plus de 99,7% de la dette est classée en catégorie 1A sur la Charte Gissler.

### Les dépenses d'équipement : 5,57M€

Les dépenses d'équipement prévues dans le budget primitif 2025 s'élèvent à 5,57 M€, marquant une baisse de 13,5 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution traduit une réduction des investissements matériels et immatériels dans un contexte où les recettes d'investissement elles-mêmes connaissent une baisse.



### Les dépenses d'équipements gérées en AP/CP : 4,32M€

Les crédits inscrits au budget primitif 2025 sont déclinés conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement et des AP/CP associés.

Liste des projets inscrits au budget primitif 2025 et gérés en AP/CP avec le montant des CP associés :

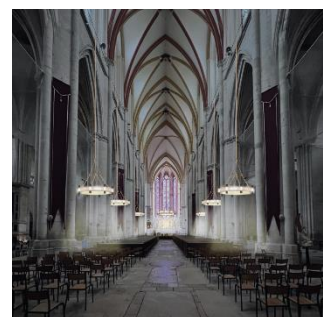
### Restructuration des planchers du musée : 850 000 €

Après une année 2024 marquée par des aléas de chantier imprévisibles ayant entraîné un arrêt des travaux entre avril 2024 et janvier 2025, la reprise de l'opération sur le Musée devrait se poursuivre jusqu'en 2026. Dans cette perspective, l'adaptation du lieu intègre également l'intervention d'un scénographe, dont le recrutement est prévu avec une enveloppe dédiée de 40K€ en crédits de paiement.



### La conformité électrique de la cathédrale : 895 760 €

Ces travaux ont également fait l'objet d'un long arrêt de chantier notamment du fait de l'attente administrative pour des autorisations de la DRAC. Le chantier reprendra au printemps et devrait être finalisé pour la fin d'année 2025. A ce titre, l'intégralité du solde des CP sont affectés sur l'exercice 2025.



### Transition écologique : 216 204 €

- Autoconsommation - panneaux photovoltaïques : 29 954 € ;
- Rénovation énergétique du patrimoine communal : 140 650 € ;
- Rénovation énergétique de l'éclairage public : 8 600 € ;
- Aménagement des cours d'école : 37 000 €.



### Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur : 330 707 €

La réfection des rues suivantes sont budgétées pour 2025 :

- Rue Drouas et Rigny : 156 577 €
- Rue de la Glacière et Légion Etrangère : 73 000 €
- Rues Hamm et Guérin : 40 000 €
- Rue Navarin : 39 130 €
- Avancée Porte de Metz : 22 000 €



### Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 163 407 €

Finalisation et paiement des derniers travaux de réhabilitation de la crèche.

### La reconquête du centre ancien à travers la concession d'aménagement : 200 000 €

Le traité de concession avec la SEBL se poursuit notamment avec les travaux sur le bâtiment de la Porte de Metz. La participation financière initiale de 2025 était fixée à 400K€ mais sera ramenée à 200K€ au vu des contraintes budgétaires et du montant élevé des subventions habitat à verser. Le solde sera réparti selon un échéancier à travers définir dans un nouvel avenant.



### Réhabilitation des vestiaires du stade Pont-Bernon : 620 000 €

Les travaux et études sont évalués à environ 1 250 000 € et s'étalent sur 2025 et 2026 avec des crédits de paiement estimés à 620 000€ pour l'exercice 2025.



### Réhabilitation du local 14 place du marché destiné à une activité d'artisanat d'art : 116 640 €

Finalisation des travaux débutés en 2024 pour ce local commercial qui devrait accueillir à l'été 2025 un artisan d'art.

### Restauration des vitraux Sud et Salle des Archives : 30 000 €

Poursuite des études pour la restauration des vitraux de la cathédrale côté Sud.

### Réhabilitation et extension du gymnase Balson : 120 000 €

En parallèle du projet de réhabilitation et d'extension du gymnase Balson, des travaux de toiture sont nécessaires en raison de problèmes identifiés d'étanchéité et de résistance structurelle. Les crédits alloués couvrent l'installation d'un filet de sécurité intérieur ainsi que les études préalables à la réfection complète de la toiture.

### Entretien et travaux des bâtiments : 100 645 €

- Entretien des chaudières - P3 : 45 000 € ;
- Remise en état toiture salle de l'Arsenal : 50 000 € ;
- Sécurité incendie : 5 645 €.

### Remplacement des véhicules et engins : 50 000 €

- Un véhicule léger : 9 700 € ;

- Balayeuse (valeur résiduelle suite à crédit-bail) : 14 000 € ;
- Poids lourd Voirie (valeur résiduelle suite à crédit-bail) : 2 350 € ;
- Remplacements véhicules légers : 23 950 €.

### Les acquisitions foncières : 41 104 €

Dernière annuité pour l'acquisition auprès de l'EPFGE du 18 rue Gouvion St Cyr (tranche 4/4).

### Subventions habitat Couleur de quartier et OPAH-RU : 326 000 €

Accompagnement financier des travaux de ravalement de façade avec une prime jusqu'à 70% du montant HT.



### Ressources numériques et vidéoprotection : 204 792 €

Ces crédits sont principalement fléchés vers le remplacement de la plateforme serveur pour un montant de 167 500 € et nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité. Les autres crédits portent sur du matériel informatique notamment pour le télétravail, et également pour des remplacements de caméras vidéoprotection.

### Budget participatif : 55 000 €

- MJC - lieu de rencontre et de convivialités : 32 000 €
- Aire de street workout : 23 000 €

### Les dépenses d'équipements gérées hors AP/CP : 1M€

Liste non exhaustive des dépenses d'équipements hors AP/CP qui intègrent également les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services (matériel, outillage, mobilier...) :

- Aménagement de la Place Saint-Mansuy : 120 000 € ;
- Travaux de réfection du sol de la Salle de l'Arsenal : 111 000 € ;
- Aménagement du Théâtre de Verdure : 86 000 € ;
- Mise en réseaux du parking michonnette pour la foire : 62 500 € ;
- Restauration d'un tableau à Saint-Gengoult : 46 476 € ;
- Acquisition d'œuvres pour la Salle du Trésor (financé par mécénat) : 50 000 € ;
- Installation d'une barrière et borne de péage pour l'aire de camping-car : 35 000 € ;
- AMO Chauffage urbain : 51 360 € ;
- Remplacement d'un lave-vaisselle à la Salle de l'Arsenal : 18 000 € ;
- Réfection des trottoirs Avenue Albert 1<sup>er</sup> (hors régie) : 17 500 € ;
- Achat de végétaux (hors théâtre de verdure) : 17 000 € ;
- Travaux de voirie rue Capitaine Maréchal (hors régie) : 10 000 € ;
- Sécurisation aux abords des écoles : 10 000 € ;

## Opération sous mandat : 750K€

En 2025, un projet d'ampleur est également inscrit à hauteur de 750 000 € afin de réaliser des travaux de mobilité douce avec une piste cyclable sur la V52. Ces travaux relèvent de la compétence intercommunale et sont inscrits en opération sous mandat sous le chapitre 458101 et équilibré en recette sur le chapitre 4580201.



## Les autres dépenses d'investissement : 1,27M€

Une ligne budgétaire de 128 € est ouverte au chapitre 10 afin de procéder au remboursement des versements indus d'une taxe d'aménagement suite à un transfert de permis de construire (article L331-26 du code de l'urbanisme)

Les dépenses d'ordre représentent 1,27M€ et intègrent les amortissements des subventions d'équipements amortissables, l'intégration des travaux en régie (valorisation en investissement), et autres opérations patrimoniales notamment en ce qui concerne deux dons réalisés pour le musée.

## Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

### I. Présentation générale du budget annexe

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

Le stationnement sur le Parking Poincaré en enclos est opérationnel depuis le 1er août 2022 et compte 103 emplacements dont 3 PMR. Cette gestion du parking fait l'objet d'un budget annexe puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés hors taxes. Les chiffres présentés sont arrondis pour faciliter la lecture.

Les propositions budgétaires formulées ci-dessous ont été validées par le conseil d'exploitation le 17 mars 2025.

#### a. Présentation générale

Le budget primitif 2025 s'élève à 163 830 € contre 175 888 € en 2024. Cette baisse provient notamment d'une réduction des dépenses d'investissement

#### b. Section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 81 108 € de la manière suivante :

	BP 2024	BP 2025
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		
011 - Charges à caractère général	27 006 €	33 108 €
012 - Charges de personnel	8 500 €	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	700 €	800 €
67 - Charges exceptionnelles	200 €	200 €
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	10 400 €	0 €
022 - Dépenses imprévues	1 000 €	0 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	33 000 €	32 000 €
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>80 807 €</b>	<b>81 108 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		
75 - Autres produits de gestion courante	60 250 €	60 000 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 432 €	5 100 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	16 124 €	16 008 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>80 807 €</b>	<b>81 108 €</b>

## En dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général pour 33 108 € se composent de :

- Entretien du parking (refacturation propreté, déneigement, balayage, espaces verts...) : 15 500 € ;
- Prestation d'astreinte téléphonique pour l'assistance auprès des usagers : 3 000 € ;
- Refacturation des consommations électriques : 2 000 €
- Diverses fournitures et petits équipements (tickets, flyers, carte abonnement...) : 2 958 € ;
- Charges de maintenance du site : 4 450 € ;
- Frais carte bancaire : 1 900 € ;
- Assurance du véhicule : 700 €.

Les charges de personnel correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet. La prévision budgétaire passe de 8 500 € en 2024 à 15 000€ en 2025 du fait d'un réajustement des ETP dont le nombre a été porté à 0,36 afin de refléter la réalité du temps agents sur la gestion du parking Poincaré.

Les autres charges de gestion courante se composent uniquement de l'hébergement informatique pour 800€.

Le parking Poincaré ne devrait pas faire l'objet d'un impôt sur les bénéfiques et assimilés au vu du résultat d'exploitation réalisé en 2024.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des équipements qui forment le parking Poincaré pour un total de 32 000€.

## En recettes d'exploitation

Les recettes intègrent essentiellement les produits issus de l'exploitation du parking avec la vente :

- Des places horaires et les abonnements de stationnement : 55 000 € ;
- Des redevances de l'Hôpital Saint Charles pour les places du personnel médical : 4 550 € ;
- Des cartes abonnées : 450 €.

Un résultat d'exploitation excédentaire de 16 007,93€ est repris dans le budget 2025.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking pour 5 100 €.

### c. Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 82 722 € de la manière suivante :

	BP 2024	BP 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (estimées)</b>		
21 - Immobilisations corporelles	90 650 €	77 622 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 432 €	5 100 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>95 082 €</b>	<b>82 722 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (estimées)</b>		
13 - Subventions d'investissement	4 000 €	0 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	33 000 €	32 000 €
002 - Résultat reporté	58 082 €	50 722 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>95 082 €</b>	<b>82 722 €</b>

#### En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement de dépenses d'équipement pour assurer le bon fonctionnement du parking avec notamment l'acquisition d'une nouvelle barrière suite à des dégradations régulières (passage forcé des véhicules), un ordinateur portable pour faciliter la gestion à distance.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking.

#### En recettes d'investissement

Un résultat reporté de 50 722€ est également inscrit et sera utilisé lors de la reprise de la gestion du parking République géré actuellement par la société Indigo.

Les autres inscriptions concernent les écritures d'ordre nécessaires à l'amortissement du parking et des biens qui le compose.